

# REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

21 JAN. 2021

Arrêté n° 056 du

fixant la composition des jurys d'examens régionaux des diplômes d'études médicales spéciales de Médecine, Pharmacie et de Médecine-Dentaire au titre de l'année universitaire 2020-2021  
- Session normale et session de rattrapage -

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;*

- Vu le décret n°71-275 du 3 décembre 1971, portant création du diplôme d'études médicales spéciales ;
- Vu le décret présidentiel n°20-163 du Aouel Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 23 juin 2020, modifié et complété, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le décret exécutif n°11-236 du 3 juillet 2011, portant statut du résident en sciences médicales ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 25 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu l'arrêté n°40 du 25 février 1989, portant organisation de l'examen final en vue de l'obtention du diplôme d'études médicales spéciales ;
- Vu l'arrêté n°1137 du 4 novembre 2015, portant organisation et modalités d'évaluation et de progression du cycle de formation en vue de l'obtention du diplôme d'études médicales spéciales ;
- Vu l'arrêté n°767 du 3 juillet 2017, modifiant et complétant l'arrêté n°1747 du 11 décembre 2016, fixant les règles d'organisation et de fonctionnement des comités des comités pédagogiques régionaux de spécialité en sciences médicales (CPRS) et des comités pédagogiques nationaux de spécialité en sciences médicales (CPNS) ;

## A R R E T E :

**Article 1<sup>er</sup> :** La composition des jurys d'examens régionaux des diplômes d'études médicales spéciales de Médecine, Pharmacie et de Médecine-Dentaire, est fixée conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Art.2 :** Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Fait à Alger, le 21 JAN. 2021

*Le Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique*

